

Profil de qualification

Conseillère, conseiller en maladies respiratoires

1.Profil de la profession	2
1.1 Domaine d'activité	2
1.2 Principales compétences opérationnelles	2
1.3 Exercice de la profession	2
1.4 Apport de la profession à la société et à l'économie	3
1.5 Présentation des domaines de compétences et des compétences opérationnelles de la profession	4
2 Niveau professionnel requis	7
A. Information sur les tableaux cliniques, l'évolution et les traitements de la maladie.	8
B. Organisation et surveillance des traitements nécessitant des appareils (inhalation, O2, CPAP).	10
C. Vérification et stimulation de la compliance.	12
D. Recensement des besoins médicaux et psychosociaux.	14
E. Évaluation de la situation globale, puis planification et organisation du traitement, du conseil et de l'accompagnement des patients.	16
F. Assurance d'un conseil intégrant les aspects médicaux, psychologiques et sociaux, et garantie d'une continuité dans l'accompagnement sur le long terme.	18
G. Encouragement à l'autogestion (ex.: mesure du débit de pointe) du traitement. Formation et coaching des patients, de leurs proches et des personnes qui s'en occupent.	20
H. Conseil en sevrage tabagique et accompagnement des processus d'ajustement comportemental.	22
I. Dans le domaine de la tuberculose, organisation et réalisation d'enquêtes d'entourage, surveillance du traitement et administration directe des médicaments.	24

¹Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes

1 Profil de la profession

1.1 Domaine d'activité

Les conseillers en maladies respiratoires avec brevet fédéral doivent faire une évaluation efficace de la situation globale des patients souffrant de maladies respiratoires, quel que soit leur âge, et sont responsables du traitement, du conseil, de l'accompagnement à long terme et du suivi. Ils travaillent en étroite coopération avec les médecins qui leur ont adressé les patients. Ils sont autonomes dans les domaines qui leur sont délégués, et suivent les recommandations scientifiques en vigueur.

Ils garantissent en outre la continuité sur le long terme du conseil et de l'accompagnement des patients et de leurs proches.

1.2 Principales compétences opérationnelles

Les conseillers en maladies respiratoires disposent de connaissances spécialisées en pneumologie et d'autres connaissances particulières leur permettant de conseiller et d'accompagner les patients d'une façon globale.

Ils possèdent les compétences opérationnelles suivantes:

- transmission des informations sur les tableaux cliniques, l'évolution et les traitements de la maladie;
- organisation, surveillance et formation aux traitements nécessitant des appareils (inhalation, O₂, CPAP);
- vérification et stimulation de la compliance;
- recensement des besoins médicaux et psychosociaux;
- évaluation de la situation globale, puis planification et organisation du traitement, du conseil et de l'accompagnement des patients;
- assurance d'un conseil intégrant les aspects médicaux, psychologiques et sociaux, et garantie d'une continuité dans l'accompagnement à long terme;
- encouragement à l'autogestion (ex.: mesure du débit de pointe) du traitement; formation et coaching des patients, de leurs proches et des personnes qui s'occupent des patients;
- organisation de consultations de sevrage tabagique et accompagnement du processus d'ajustement comportemental;
- dans le domaine de la tuberculose, organisation et réalisation d'enquêtes d'entourage, surveillance du traitement et administration directe des médicaments.

1.3 Exercice de la profession

Les conseillers en maladies respiratoires avec brevet fédéral fournissent leurs prestations dans le cadre d'activités médicales qui leur ont été déléguées par ordonnance médicale. Ils travaillent en étroite coopération avec les médecins, tout en restant autonomes dans leurs prestations.

Les conseillers ont des compétences techniques et sociales élevées. Ils travaillent en tenant compte de la situation médicale, psychologique et sociale, ainsi qu'en associant les membres de la famille et autres personnes proches, et les autres professionnels. Ils surveillent le traitement prescrit et rendent compte au médecin de l'évolution de la maladie, de l'effet des mesures prises et des données mesurées (spirométrie, durée d'utilisation). Si besoin, ils s'adressent au médecin pour proposer des adaptations du traitement. Ils ont aussi les connaissances professionnelles pour analyser et évaluer des situations complexes, ainsi que pour expliquer, en s'adaptant à la situation, les tableaux cliniques, l'évolution de la maladie, les traitements médicamenteux et ceux qui nécessitent des appareils.

Ils disposent de méthodes et instruments didactiques pour informer, conseiller et former en fonction du contexte.

Ils agissent en fonction des besoins et stimulent les ressources et la résilience des personnes concernées. Ils se distinguent par leur empathie et par leurs compétences en communication interculturelle. Ils travaillent en autonomie et connaissent leurs limites professionnelles.

Ils exercent leurs activités en ambulatoire, dans le cadre de visites à domicile ou en institution. Les principaux employeurs dans le secteur ambulatoire sont les ligues pulmonaires cantonales. Dans le domaine stationnaire, ils exercent dans des services ou hôpitaux / cliniques spécialisés.

1.4 Apport de la profession à la société et à l'économie

Les maladies pulmonaires et maladies des voies respiratoires font partie, au niveau mondial, des pathologies qui prédominent et sont en augmentation constante. Étant donné le tournant démographique, elles constituent l'un des grands défis de la société. C'est pourquoi il est essentiel pour la politique de la santé et pour l'économie du pays d'apporter des soins efficaces aux patients souffrant de maladies respiratoires. Les conseillers en maladies respiratoires avec brevet fédéral contribuent de façon significative à offrir sur le long terme un traitement intégré et efficient dans le système de santé:

- les prestations qui ne doivent pas obligatoirement être fournies par le personnel médical peuvent être déléguées à des professionnels spécifiquement formés;
- une approche globale et systémique de la prise en charge a une incidence positive sur la qualité de vie des personnes concernées et de leurs proches; les personnes concernées peuvent rester plus longtemps dans leur environnement familial;
- il est incontestable qu'un accompagnement professionnel des patients limite le nombre d'hospitalisations et contribue donc à réduire les coûts de la santé;
- ces conseillers concourent à protéger la population de la tuberculose.

1.5 Présentation des domaines de compétences et des compétences opérationnelles de la profession

	Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles de la profession				
A	Transmission des informations sur les tableaux cliniques, l'évolution et les traitements de la maladie	A1 expliquer les tableaux cliniques, l'évolution de la maladie et les traitements possibles	A2 donner des instructions sur l'attitude à adopter en cas d'urgence	A3 répondre aux questions sur les aspects psychosociaux	A4 mettre les personnes concernées en réseau avec les institutions spécialisées	A 5 communiquer en fonction du contexte
B	Organisation et surveillance des traitements nécessitant des appareils (inhalation, O ₂ , CPAP)	B1 organiser l'approvisionnement en oxygène pour l'oxygénothérapie et installer l'appareil prescrit, avec les accessoires	B2 former au maniement des appareils, à l'hygiène, aux mesures de sécurité et à celles à prendre en cas de panne	B3 adapter les interfaces à la personne et garantir l'approvisionnement en matériel à utiliser avec l'appareil	B4 contrôler régulièrement le fonctionnement des appareils et organiser les réparations ou le remplacement de l'appareil	B5 contrôler et régler les paramètres de l'appareil, conformément à l'ordonnance médicale
		B6 documenter l'évolution et rédiger un rapport au médecin, suivant les directives de l'institution				
C	Vérification et stimulation de la compliance	C1 surveiller le respect du traitement prescrit par le médecin	C2 expliquer les mesures fournies par l'appareil et les effets en lien avec toutes les mesures prescrites (médicaments, appareils, etc.)	C3 stimuler la compliance de façon ciblée	C4 observer et évaluer régulièrement l'évolution de la maladie et l'efficacité du traitement	C5 documenter le déroulement, les données mesurées et l'efficacité, et rédiger un rapport au médecin, suivant les directives de l'institution

D	Recensement des besoins médicaux et psychosociaux	D1 assurer la prise en charge du patient suivant les directives de l'institution	D2 analyser la prescription médicale, au besoin se procurer les rapports médicaux et éclaircir ce qui a besoin de l'être	D3 enregistrer les diagnostics principaux et secondaires et collecter les données mesurées à la sortie (pulsoxymétrie; spirométrie) comme référence servant à mesurer le succès du traitement	D4 analyser les ressources des personnes concernées et les conséquences de la maladie sur le psychisme, l'organisation du quotidien, la situation financière	D5 discuter avec le patient ou avec son entourage pour obtenir une anamnèse plus précise, ou avec les personnes de référence rapprochées ou les soignants responsables
E	Évaluation de la situation globale, puis planification et organisation du traitement, du conseil et de l'accompagnement des patients	E1 analyser l'évaluation, en déduire les mesures thérapeutiques et les adopter, en cas de problème, reprendre contact avec le médecin	E2 en concertation avec le patient ou les personnes de référence déterminer un plan de mesures et la suite de la procédure	E3 documenter l'évaluation et enregistrer l'évolution de la maladie au fur et à mesure, ainsi que les effets des mesures		
F	Assurance d'un conseil intégrant les aspects médicaux, psychologiques et sociaux, et garantie d'une continuité dans l'accompagnement sur le long terme	F1 évaluer et juger en permanence la situation globale des patients	F2 après consultation du médecin, adapter les mesures médicales et le besoin en conseil psychosocial	F3 préparer les personnes concernées et leur entourage aux limitations liées à la phase suivante de la maladie	F4 respecter ses propres limites professionnelles et organiser la coopération interprofessionnelle	F5 préparer les données de mesure à l'attention du médecin et documenter l'évolution des soins

G	Encouragement à l'autogestion (ex.: mesure du débit de pointe) du traitement. Formation et coaching des patients, de leurs proches et des personnes qui s'en occupent		G1 planifier et organiser des formations pour les patients (en individuel ou en groupe), adaptées à l'auditoire visé, et les animer.	G2 transmettre des connaissances techniques, des critères d'observation et des possibilités de mesure (ex.: mesure du débit de pointe) pour évaluer les symptômes, en vue d'un autocontrôle	G3 élaborer avec les personnes concernées des stratégies individualisées pour gérer la maladie et les situations d'urgence et pour maintenir la qualité de vie	G4 évaluer en continu la mise en œuvre de l'autogestion et son impact sur la qualité de vie	G5 si besoin, assurer des formations complémentaires
H	Conseil en sevrage tabagique et accompagnement des processus d'ajustement comportemental		H1 informer sur le sevrage tabagique en tant qu'élément de traitement, en s'adaptant à la situation et aux besoins	H2 planifier et organiser des séances de conseil en sevrage tabagique et accompagner le processus d'ajustement comportemental	H3 expliquer les possibilités de soutien du sevrage tabagique, médicamenteux ou autre	H4 mettre au point avec les personnes concernées des instruments pour poursuivre l'abstinence ou la réduction de la consommation	H5 organiser l'accompagnement du processus de sevrage, en coopération avec le médecin
I	Dans le domaine de la tuberculose, organisation et réalisation d'enquêtes d'entourage, surveillance du traitement et administration directe des médicaments		I1 expliquer aux personnes concernées et à leurs proches la maladie et les mesures qu'elle implique	I2 organiser et mener l'enquête d'entourage (intra- et intercantonale)	I3 surveiller le traitement, au besoin organiser des surveillances DOT1 et les appliquer	I4 recueillir les résultats du traitement	I5 rédiger un rapport à l'attention du médecin cantonal ou du médecin traitant

¹ DOT: abréviation de l'anglais **D**irectly **O**bserved **T**herapy, en français: surveillance directe de la prise de médicament

2 Niveau professionnel requis

Description des domaines de compétences opérationnelles et des critères de performance

Les prestations des conseillers en maladies respiratoires avec brevet fédéral ont pour objectif de maintenir, si possible d'améliorer, la qualité de vie des personnes concernées et de leurs proches, grâce à un conseil, un accompagnement et un suivi intégrés au niveau médical, psychologique et social.

Les conseillers travaillent de façon globale, en intégrant les différentes actions, qu'ils adaptent à la situation. Ils ont un niveau élevé de compétences techniques et sociales, d'autonomie, de flexibilité et une grande conscience du rôle qu'ils ont et de leurs responsabilités. Ils prennent en charge le contrôle des traitements prescrits et sont capables de s'adapter à la situation pour expliquer les éléments techniques, les tableaux cliniques et l'évolution de la maladie, ainsi que les formes de traitements, médicamenteux ou nécessitant un appareil, et d'assurer l'accompagnement qui va avec. Ils peuvent aussi analyser et évaluer des situations complexes. Ils recueillent les données de mesure à l'attention du médecin (ex.: saturation en oxygène; durée d'utilisation des appareils) et documentent l'évolution de la maladie et les effets des mesures prises. Si besoin, ils s'adressent au médecin pour proposer des adaptations des mesures thérapeutiques. Ils disposent de méthodes et instruments didactiques pour informer, conseiller et former en fonction du contexte. Ils maîtrisent les méthodes pour expliquer et transmettre de façon compréhensible les aspects médicaux, pour stimuler l'autocontrôle du traitement et pour évaluer en continu la situation des personnes concernées dans son ensemble, ainsi que pour adapter les soins en temps voulu.

Les domaines de compétences sont définis par la législation cantonale, les prescriptions médicales, les compétences techniques et opérationnelles spécifiquement requises, ainsi que par les directives institutionnelles, administratives et éthiques, et par les processus d'assurance qualité.

Les prestations s'adressant aux patients qui souffrent de maladies respiratoires et à leurs proches font appel aux compétences opérationnelles ci-après:

- A. Information sur les tableaux cliniques, l'évolution et les traitements de la maladie.
- B. Organisation et surveillance des traitements nécessitant des appareils (inhalation, O₂, CPAP).
- C. Vérification et stimulation de la compliance.
- D. Recensement des besoins médicaux et psychosociaux.
- E. Évaluation de la situation globale, puis planification et organisation du traitement, du conseil et de l'accompagnement des patients.
- F. Assurance d'un conseil intégrant les aspects médicaux, psychologiques et sociaux, et garantie d'une continuité dans l'accompagnement sur le long terme.
- G. Encouragement à l'autogestion (ex.: mesure du débit de pointe) du traitement. Formation et coaching des patients, de leurs proches et des personnes qui s'en occupent.
- H. Conseil en sevrage tabagique et accompagnement des processus d'ajustement comportemental.
- I. Dans le domaine de la tuberculose, organisation et réalisation d'enquêtes d'entourage, surveillance du traitement et administration directe des médicaments.

A		
Transmission des informations sur les tableaux cliniques, l'évolution et les traitements de la maladie		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Les conseillers jouent un rôle important dans la transmission des informations. Souvent, les patients ne sont pas en mesure d'entendre toutes les explications du médecin sur les mesures de soins. Ils n'osent pas poser des questions ou oublient des éléments importants parmi les informations qu'ils ont reçues. Une maladie chronique ayant toujours des conséquences sur l'entourage, les proches et autres personnes impliquées dans le suivi, les autres professionnels, etc. sont inclus dans la transmission d'informations.	
Contexte	La transmission d'informations fait partie intégrante du conseil et de l'accompagnement des patients et des proches, ainsi que de la coopération avec les professionnels du système d'encadrement médical et social	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
A1 expliquer les tableaux cliniques, l'évolution de la maladie et les traitements possibles	Communiquer en s'adaptant au destinataire et à la situation quand on s'adresse à des enfants, des adolescents, des adultes, à leurs proches, aux personnes responsables du suivi, aux personnes ayant une autre culture, aux personnes souffrant de troubles cognitifs, exige de la part des conseillers d'être très flexibles et d'avoir un excellent sens de la communication.	- Ils connaissent les faits et exploitent cet acquis en fonction du contexte. - Ils expliquent de façon juste et compréhensible les tableaux cliniques, l'évolution de la maladie et les traitements possibles. (asthme, BPCO, apnée du sommeil, fibrose kystique, tuberculose et autres maladies pulmonaires obstructives et restrictives).
A2 donner des instructions sur l'attitude à adopter en cas d'urgence		Les instructions sur l'attitude à adopter en cas d'urgence sont fournies par téléphone avec précision et brièveté, et le conseiller vérifie si le patient a bien tout compris. Il l'oriente vers l'aide-mémoire sur les urgences.
A3 répondre aux questions sur les aspects psychologiques et sociaux		En fonction des besoins, les conseillers abordent les questions de souffrance psychique (acceptation de la maladie, angoisse d'asphyxie, confrontation à l'idée de fin de vie) ainsi que la situation sociale des patients.

A4 mettre les personnes concernées en réseau avec les institutions spécialisées		• Les conseillers respectent leurs propres limites professionnelles et connaissent les structures spécialisées de leur région.
A5 communiquer en fonction du contexte		• Les conseillers transmettent les informations en s'adaptant au contexte. Permanence, conseils fournis en ambulatoire, en stationnaire, par téléphone, au contact direct ou indirect du patient. • Les conseillers informent et conseillent enfants, parents, adolescents, adultes, patients atteints de troubles cognitifs ou issus d'une culture différente et professionnels, en s'adaptant à la situation particulière de chacun.

B Organisation et surveillance des traitements nécessitant des appareils (inhalation, O₂, CPAP)		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Les conseillers agissent sur la base de l'ordonnance du médecin qui leur adresse les patients. Ils prennent en charge l'organisation liée à la fourniture des appareils nécessaires. Ils connaissent bien les appareils prescrits en Suisse et en enseignent leur maniement exact, les mesures de sécurité et le comportement à adopter en cas de dysfonctionnement ou d'urgence. Ils adaptent les interfaces et répondent de façon personnalisée aux besoins des patients à qui ils fournissent les consommables spécifiques à l'appareil. Ils contrôlent régulièrement le fonctionnement ainsi que le bon maniement et l'entretien des inhalateurs (poudre, spray), appareils pour aérosols et autres appareils. Ils veillent à ce que les interfaces soient confortables pour le patient, créant ainsi un contexte favorable pour que le traitement soit efficace et que la qualité de vie des personnes concernées s'améliore.	
Contexte	Les traitements nécessitant un appareil sont courants. En Suisse, près de 500 000 personnes souffrent d'asthme, 400 000 d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive BPCO et environ 150 000 d'un syndrome d'apnée du sommeil obstructif SAOS.	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
B1 organiser l'approvisionnement en oxygène pour l'oxygénothérapie et installer l'appareil prescrit, avec les accessoires	Les sources d'oxygène (concentrateurs; oxygène liquide) sont souvent installées chez les patients par les fabricants. Les conseillers doivent connaître les appareils de tous les fabricants et être en mesure de contrôler l'installation, voire de l'assurer eux-mêmes. Exemples: l'appareil doit être transporté d'une pièce à l'autre, il est destiné à un patient en urgence, etc.	• L'approvisionnement en oxygène doit être intégralement organisé. • Les différents appareils prescrits en Suisse sont installés et réglés de façon appropriée par les conseillers. • L'appareil est installé en tenant compte des conditions d'habitation et des habitudes de déplacement des personnes concernées.
B2 former au maniement des appareils, à l'hygiène, aux mesures de sécurité et à celles à prendre en cas de panne		• Le maniement des différents appareils O₂, CPAP, aérosols, est correctement expliqué et vérifié. • Le conseiller explique correctement et de façon claire, conformément aux consignes de sécurité des fabricants, le com-

		portement à adopter en cas de dysfonctionnement.
B3 adapter les interfaces à la personne et garantir l'approvisionnement en matériel à utiliser avec l'appareil		• Les conseillers sélectionnent et adaptent les interfaces en fonction du patient. • Ils surveillent le confort du patient, anticipent les facteurs de perturbation et explicitent les mesures préventives. • Le matériel nécessaire au fonctionnement de l'appareil est fourni à la demande, au fur et à mesure des besoins.
B4 contrôler régulièrement le fonctionnement des appareils et organiser les réparations ou le remplacement		• Les conseillers contrôlent régulièrement le fonctionnement des appareils (inhalation, O₂; CPAP), conformément aux indications des fabricants. • Le matériel utilisé ou endommagé est remplacé
B5 contrôler et régler les paramètres de l'appareil, conformément à l'ordonnance médicale		• Les conseillers contrôlent et ajustent régulièrement les réglages prescrits par le médecin.
B6 documenter l'évolution et rédiger un rapport au médecin, suivant les directives de l'institution		• Les conseillers produisent une documentation et des rapports conformes au protocole et aux instructions institutionnelles.

C Vérification et stimulation de la compliance		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Les conseillers ont des contacts directs et réguliers avec les patients. Ils collectent les données des appareils, les expliquent aux patients et les utilisent comme indicateurs pour analyser les problèmes et procéder aux ajustements qu'appelle la situation. Ils présentent les données au médecin, rédigent un rapport et discutent avec lui de propositions concernant la suite du suivi et d'éventuelles adaptations de la médication. Si besoin, ils donnent des consultations de conseil pour stimuler la motivation et informer de nouveau sur l'utilisation des dispositifs.	
Contexte	Le succès d'un traitement dépend de l'efficacité des mesures thérapeutiques et de leur application effective. Certains traitements efficaces peuvent échouer si les patients ne sont pas motivés, s'ils ne suivent pas correctement le traitement ou si des habitudes contre-productives s'établissent insidieusement. Le contrôle de la compliance vise à la fois l'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées et l'efficacité des moyens mis en œuvre. Suivant l'état de santé et les conditions de vie des patients, le contrôle de la compliance et de l'efficacité se fait dans des configurations différentes: télésurveillance, visites à domicile, au centre de consultations, dans les établissements stationnaires.	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
C1 surveiller le respect du traitement prescrit par le médecin		Les données des appareils sont correctement relevées, présentées, interprétées et mises en forme en vue du rapport destiné au médecin.
C2 expliquer les mesures fournies par l'appareil et l'efficacité en lien avec les mesures prescrites (médicaments, appareils, etc.)		Les conseillers expliquent de façon correcte et adaptée au destinataire l'influence du traitement sur l'évolution de la maladie et le bien-être du patient.
C3 stimuler la compliance de façon ciblée		Les conseillers élaborent avec les personnes concernées des solutions permettant une intégration optimale du traitement dans leur quotidien et contrôlent régulièrement qu'elles sont bien utilisées et qu'elles sont efficaces.

C4 observer et évaluer régulièrement l'évolution de la maladie et l'efficacité du traitement.		Les conseillers identifient rapidement la nécessité d'adapter le traitement et discutent avec le médecin des mesures à prendre, qu'ils mettent ensuite en œuvre.
C5 documenter le déroulement, les données mesurées et l'efficacité, et rédiger un rapport au médecin, suivant les directives de l'institution		Les rapports sont rédigés de façon claire, la télésurveillance ² est correctement assurée, conformément aux directives.

² Surveillance à distance du traitement, via la transmission numérique de données, en complément des visites à domicile

D Recensement des besoins médicaux et psychosociaux		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Les conseillers procèdent au recensement des besoins, en intégrant les aspects médicaux, psychologiques et sociaux, dans le cadre de l'évaluation lors de la prise en charge du patient. Ils s'appuient sur l'ordonnance du médecin prescripteur. En complément, ils font un bilan de la situation générale du patient, en examinant les conséquences de la maladie sur le quotidien, la situation psychique et sociale et en évaluant les ressources personnelles.	
Contexte	Suivant la situation du patient, le recensement des besoins se fait en ambulatoire, lors d'une visite à domicile, ou dans un cadre stationnaire. La multiplicité des configurations exige une grande flexibilité et la capacité de s'adapter à des groupes de destinataires les plus divers. Suivant la complexité de la situation, le recensement des besoins est réparti sur plusieurs contacts.	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
D 1 assurer la prise en charge du patient suivant les directives de l'institution		Le dossier du patient est ouvert et traité suivant les directives de l'institution.
D2 analyser la prescription médicale, au besoin se procurer les rapports médicaux et éclaircir ce qui a besoin de l'être		Les conseillers examinent l'ordonnance du médecin et ont une attitude proactive afin de recueillir les informations nécessaires à l'accompagnement du patient dans son traitement.
D3 enregistrer l'ordonnance, les diagnostics principaux et secondaires et collecter les données mesurées à la sortie (pulsoxymétrie; spirométrie) comme référence servant à mesurer le succès du traitement		- Les mesures thérapeutiques et administratives sont conformes à l'ordonnance. - Les conseillers repèrent les informations incomplètes et s'enquêtent activement des informations complémentaires importantes. Ils effectuent, évaluent, interprètent et documentent correctement la pulsoxymétrie et la spirométrie.
D4 analyser les ressources des personnes concernées et les conséquences de la maladie sur le psychisme, l'organisation du quotidien et la		Les conseillers procèdent à un recensement structuré de la totalité des besoins, suivant les directives de l'assurance maladie et les principes du conseil intégré.

situation financière		Ils déterminent les ressources en utilisant avec méthodologie les techniques d'entretien.
D5 discuter avec le patient ou avec son entourage pour obtenir une anamnèse plus précise, ou avec les personnes de référence rapprochées ou les soignants responsables	Pour les maladies chroniques qui réduisent l'espérance de vie, des conseils psychologiques et sociaux doivent systématiquement compléter les conseils médicaux. Les affections respiratoires sont toujours liées à des angoisses d'asphyxie et ont une incidence sur toutes les activités, même sur l'inactivité. C'est ce qui les distingue des autres maladies, que l'on peut parfois «oublier», quand on regarde un film ou qu'on se divertit avec des amis, etc. Ces limitations et la confrontation directe avec la finitude concernent et affectent aussi les proches.	- Les entretiens doivent être centrés sur le patient, orientés vers les ressources et adaptés à la situation. - L'entourage ou les personnes de référence rapprochées sont intégrés dans l'évaluation comme ressources et comme personnes également concernées, ayant leurs propres besoins d'explications et de soutien.

E Évaluation de la situation globale, puis planification et organisation du traitement, du conseil et de l'accompagnement des patients		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Les conseillers analysent l'évaluation et en déduisent le besoin de conseil et de mesures, en tenant compte de la volonté du patient. Le plan de mesures varie beaucoup suivant l'état de santé et les conditions de vie du patient. Il va de la simple consigne et de la surveillance de la compliance à un accompagnement complexe sur des questions médicales et psychologiques. Les conseillers discutent du plan de mesure élaboré avec le médecin traitant et travaillent en étroite coopération avec lui. Les entretiens de conseil doivent être centrés sur le patient dans sa globalité, orientés vers les ressources et adaptés à la situation.	
Contexte	La planification et l'organisation des mesures tiennent compte des ressources (ex.: mobilité) des personnes concernées, des différents contextes cantonaux et géographiques, ainsi que des directives et structures institutionnelles.	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
E1 analyser l'évaluation, en déduire les mesures thérapeutiques et les adopter, en cas de problème, reprendre contact avec le médecin		- Le plan de mesures est structuré, logique, adapté aux besoins et conforme aux prescriptions du médecin, des assurances et des possibilités institutionnelles. - L'évaluation de la situation peut être justifiée en s'appuyant sur la théorie.
E2 en concertation avec le patient ou les personnes de référence, déterminer un plan de mesures et la suite de la procédure		- Le plan de mesures et la suite de la procédure sont fixés et organisés dans le cadre d'une décision conjointe (consent decision) avec les personnes concernées. - En cas de coopération avec des acteurs sollicités dans d'autres disciplines, comme les organisations de soins et d'aide à domicile ou les services sociaux, la coordination est assurée. - Les responsabilités sont clairement définies et communiquées.

E3 documenter l'évaluation et enregistrer l'évolution de la maladie au fur et à mesure, ainsi que les effets des mesures		• La documentation et l'enregistrement du temps passé se font conformément aux directives de l'institution.
--	--	---

F Assurance d'un conseil intégrant les aspects médicaux, psychologiques et sociaux, et garantie d'une continuité dans l'accompagnement sur le long terme		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Le conseil / l'accompagnement est assuré sur la base d'une ordonnance médicale et d'une analyse approfondie des besoins, permettant d'identifier la situation globale des personnes concernées ainsi que les besoins de conseil et de soutien. Les conseillers sont garants d'une continuité dans l'accompagnement sur le long terme, car non seulement ils prennent en charge les prestations que les médecins leur ont déléguées dans le cadre des soins médicaux, mais ils traitent aussi les questions psychologiques et sociales ou, en cas de besoins spécifiques, ils orientent vers des spécialistes et assurent la coordination. Ils déterminent la charge qui pèse sur les proches et veillent à ce qu'ils soient soulagés.	
Contexte	L'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie respiratoire est un processus à mener sur le long terme. Il commence par la prescription d'un médecin et se termine quand le patient décède. Les personnes concernées et leurs proches souhaitent avoir une personne de confiance comme interlocuteur. L'approche intégrée contribue à planifier une certaine constance dans la relation avec le conseiller au fil de la maladie, et à éviter que le suivi ne soit parfois interrompu. De plus, les proches sont intégrés dans le suivi psychosocial. Il s'agit d'une mesure préventive, visant à empêcher que les proches soignants n'arrivent à épuisement, s'isolent ou souffrent de dépression.	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
F1 évaluer et juger en permanence la situation globale des patients		Les évaluations sont systématiques et s'appuient sur les connaissances spécialisées des symptômes, les critères d'observation, les données mesurées et les entretiens menés avec professionnalisme.
F2 après consultation du médecin, adapter les mesures médicales et le besoin en conseil psychosocial		- Les conseillers effectuent correctement les spirométries et pulsoxymétries; ils identifient les éventuels résultats anormaux et les exploitent pour expliquer les modifications et discuter avec les patients des mesures appropriées qu'il convient de mettre en œuvre après concertation avec le médecin. - Les instruments de l'entretien motivationnel sont utilisés de façon ciblée.

F3 préparer les personnes concernées et leur entourage aux limitations liées à la phase suivante de la maladie	Les techniques d'animation d'entretien nécessitent une procédure méthodique qui suppose d'importantes compétences cognitives, analytiques et stratégiques.	• Les conseillers repèrent les symptômes de dégradation de la situation et proposent des mesures appropriées. • Les personnes concernées et leur entourage sont préparés à la phase suivante de la maladie et aux étapes qu'elle implique. • Les conseillers mènent l'entretien en fonction des phases d'évolution ou de la fluctuation de l'état clinique des personnes concernées.
F4 respecter ses propres limites professionnelles et organiser la coopération interprofessionnelle		• La situation est évaluée sur la base des connaissances spécialisées: – Les conseillers identifient les symptômes appelant une psychothérapie ou une intervention psychiatrique. – Ils identifient ou anticipent les questions relevant spécifiquement des services sociaux. • Suivant les besoins, ils sollicitent d'autres professionnels spécialisés. • Ils coordonnent la coopération entre les professions.
F5 préparer les données de mesure à l'attention du médecin concerné et documenter l'évolution des soins		• Les rapports sont rédigés conformément aux directives et de façon concise.

G Encouragement à l'autogestion (ex.: mesure du débit de pointe) du traitement; formation et coaching des patients, de leurs proches et des personnes qui s'en occupent		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Dans le cadre du conseil intégré et de la coopération interdisciplinaire, les conseillers prennent en charge la promotion de l'autocontrôle du traitement, de façon ciblée. Ils organisent des formations pour les patients et veillent à ce que ces derniers comprennent mieux la maladie et la gèrent au quotidien de manière à maintenir leur qualité de vie. Ils forment les personnes concernées de façon à ce qu'elles prennent la responsabilité d'adapter les soins et à ce qu'elles puissent réagir rapidement aux situations à risque. Ils forment les proches ou autres personnes s'occupant des petits enfants et des personnes souffrant de troubles cognitifs, afin qu'ils gèrent la maladie au quotidien pour les patients concernés. Ils élaborent aussi des stratégies personnalisées d'organisation du quotidien en concertation avec les personnes concernées.	
Contexte	La formation des patients et le coaching allant dans le sens de l'autogestion aident les personnes souffrant de maladies chroniques à bien suivre le traitement prescrit, à limiter les risques de développement de comorbidités et à influencer de façon positive sur leur qualité de vie. En Suisse, environ un enfant sur dix et un adulte sur quatorze souffrent d'asthme. Grâce aux instructions d'autocontrôle du traitement les personnes concernées ont une existence beaucoup moins pénible et les situations d'urgence et les hospitalisations peuvent être limitées. Les enfants notamment bénéficient de ces formations. L'autocontrôle leur permet de participer aux cours d'éducation physique, aux activités sportives, camps de vacances et autres activités de leur âge. La formation des patients contribue de façon importante à la qualité de vie des personnes concernées et à la réduction des coûts de la santé.	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
G1 planifier et organiser des formations pour les patients (en individuel ou en groupe), adaptées à l'auditoire visé et les animer		La formation des patients est conçue en fonction des besoins des personnes concernées et prend en compte les réalités cognitives, linguistiques et culturelles des personnes concernées et de leur entourage.

		• Les conseillers s'adressent de façon personnalisée aux enfants, parents, adolescents, adultes, proches, personnes atteintes de troubles cognitifs, personnes de cultures différentes et personnes qui accompagnent.
G2 transmettre des connaissances techniques, des critères d'observation et des possibilités de mesure (ex.: mesure du débit de pointe) pour évaluer les symptômes, en vue d'un autocontrôle		• Les conseillers transmettent les connaissances de base sur le tableau clinique de la maladie, son évolution et les symptômes, de façon compréhensible, en fonction des besoins.
G3 élaborer avec les personnes concernées des stratégies individualisées pour gérer la maladie et les situations d'urgence et pour maintenir la qualité de vie		• Les conseillers forment les personnes concernées et les personnes de référence autour d'elles – à évaluer les symptômes qui se modifient, – et à mettre au point des stratégies et instruments personnalisés pour prévenir les crises et travailler la gestion des crises et des urgences qui leur permettra de maintenir leur qualité de vie. • Les conseillers prennent en compte et intègrent l'expérience des personnes concernées. • Ils soutiennent et soulagent les proches.
G4 évaluer en continu la mise en œuvre de l'autogestion et son impact sur la qualité de vie		• Les conseillers évaluent en continu la mise en œuvre de l'autocontrôle et l'adaptent en fonction des besoins.
G5 si besoin, assurer des formations complémentaires		

H Conseil en sevrage tabagique et accompagnement des processus d'ajustement comportemental		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Dans le cadre du conseil intégré et du suivi des patients, les conseillers prennent en charge les consultations sur le sevrage tabagique et l'accompagnement dans ce domaine. Ils assurent des consultations de conseil individuelles ou des cours en groupe pour les fumeurs qui souhaitent arrêter sans faire l'objet d'un diagnostic.	
Contexte	Environ 90% des patients atteints de BPCO fument ou ont fumé. Dans toutes les maladies respiratoires, le sevrage tabagique est le principal moyen de faire évoluer la maladie dans le bon sens.	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
H1 informer sur le sevrage tabagique en tant qu'élément de traitement, en s'adaptant à la situation et aux besoins		L'accompagnement du sevrage tabagique se fait suivant la méthode internationalement reconnue de l'entretien motivationnel (Motivational Interviewing).
H2 planifier et organiser des séances de conseil en sevrage tabagique et accompagner le processus d'ajustement comportemental		- Les différents instruments sont utilisés en fonction des situations. - Ils explorent la situation actuelle des concernés. - Ils travaillent sur les ambivalences. - Ils favorisent le discours-changement. - Ils personnalisent les stratégies de gestion du craving (désir impérieux) et des triggers (facteurs déclenchants) et les élaborent en concertation avec les personnes concernées. - Ils planifient le sevrage tabagique en détail.
H3 expliquer les possibilités de soutien du sevrage tabagique, médicamenteux ou autre		Les informations intègrent les découvertes les plus récentes et l'orientation vers le médecin pour convenir des médicaments à prendre.
H4 mettre au point avec les personnes concernées des instruments pour poursuivre l'abstinence ou la réduction de la consommation		- Les conseillers élaborent avec les personnes concernées des check-lists personnalisées pour la prophylaxie et la gestion des rechutes. - Ils encouragent à profiter des offres d'entraide autogérée.

H5 organiser l'accompagnement du processus de sevrage, en coopération avec le médecin		• La préparation au sevrage se fait en étroite coopération avec le médecin. • Un soutien médicamenteux optimal est assuré pour atténuer les symptômes du sevrage.
--	--	--

I Dans le domaine de la tuberculose, organisation et réalisation d'enquêtes d'entourage, surveillance du traitement et administration directe des médicaments		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Les conseillers fournissent des prestations sur mandat des autorités de santé et en coopération avec le médecin traitant. Ils prennent en charge – l'organisation de réunions d'information (sur les risques et possibilités de protection, procédures), – la surveillance du traitement des personnes malades et, si nécessaire, la coordination d'une prise de médicaments directement surveillée (DOT), – l'organisation et la réalisation d'enquêtes d'entourage en cas de tuberculose pulmonaire contagieuse, et la collecte des résultats des soins, – la documentation, à l'attention du médecin cantonal.	
Contexte	La tuberculose ne fait plus partie des maladies très répandues en Suisse. Mais 600 personnes en sont encore atteintes tous les ans et jusqu'à 3000 personnes sont testées en Suisse chaque année, dans le cadre d'enquêtes d'entourage. Étant donné la simplicité du mode de transmission et le danger de constitution de résistances, chaque cas particulier doit être traité de façon appropriée. Les personnes concernées ont souvent un statut migratoire et viennent de pays dans lesquels la tuberculose fait partie des maladies taboues, car le diagnostic est interprété comme une condamnation. Les conseillers doivent donc avoir d'excellentes compétences de communication.	
Compétences opérationnelles de la profession: Les conseillers savent...	Particularités	Critères de compétences
I1 expliquer aux personnes concernées et à leurs proches la maladie et les mesures qu'elle implique		• Les explications tiennent compte des différentes perceptions de la maladie suivant les cultures.
I2 organiser et mener l'enquête d'entourage (intra- et intercantonale)		• Le conseiller organise et réalise l'enquête d'entourage intracantonale de façon correcte, en suivant le protocole (<i>Manuel de la tuberculose</i>). • Les enquêtes d'entourage qui concernent plusieurs cantons sont réalisées en suivant le protocole, en coopération avec les services compétents des cantons concernés.

I3 surveiller le traitement, au besoin organiser des surveillances DOT ³ et l'appliquer		• Les DOT sont organisées et appliquées suivant les recommandations du <i>Manuel de la tuberculose</i>.
I4 recueillir les résultats du traitement		• Les résultats du traitement sont recueillis conformément à la procédure fixée par l'Office fédéral de la santé publique. • Les résultats des tests effectués dans le cadre de l'enquête d'entourage sont enregistrés conformément aux recommandations du <i>Manuel de la tuberculose</i>.
I5 rédiger un rapport à l'attention du médecin cantonal et du médecin traitant		• Le feed-back au patient et au médecin traitant se fait conformément aux recommandations du <i>Manuel de la tuberculose</i>. • Le feed-back au médecin cantonal, au patient et aux personnes de l'enquête d'entourage se fait conformément aux recommandations du <i>Manuel de la tuberculose</i>.

³ DOT: abréviation de l'anglais **D**irectly **O**bserved **T**herapy, en français: surveillance directe de la prise de médicament